



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Le Courrier de la Houve et du Pays Boulageois

La lettre d'information de votre Communauté de Communes

AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

Des engagements stratégiques pour l'avenir

► Page 4



Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois



www.houvepaysboulageois.fr



Panneau Pocket

CC de la Houve et du Pays Boulageois

FINANCES

Budget 2024 de la CCHPB

► Page 3

ÉCONOMIE

Zone industrielle : une terre
d'accueil pour les entrepreneurs

► Page 6

Accompagner l'entrepreneur
dans son parcours

► Page 8

La CCHPB a soutenu leur projet

► Page 9

DÉCHETS MÉNAGERS

Rappel des bonnes pratiques
en déchetterie !

► Page 10

CULTURE

Boulay Bouq'In : un nouveau
coup de crayon

► Page 12

SOMMAIRE

FINANCES _____ **3**
Budget 2024 de la CCHPB

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE** _____ **4 à 5**
Des engagements stratégiques
pour l'avenir

ÉCONOMIE _____ **6 à 9**
Zone industrielle : une terre
d'accueil pour les entrepreneurs

Accompagner l'entrepreneur
dans son parcours

La CCHPB a soutenu leur projet

DÉCHETS MÉNAGERS _____ **10 à 11**
Rappel des bonnes pratiques
en déchetterie !

CULTURE _____ **12**
Boulay Bouq'In : un nouveau coup
de crayon



Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois N° 13 - Juin 2024

Directeur de la publication : Jean-Michel BRUN
Conception - Rédaction : Communauté de
Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Impression : A2DV Numérique - 57190 Florange

Crédits photos / Images : Benjamin Schönfeld
Photography - Bim'Steel - Boreas - CCHPB -
Citeo - Denis Hilt - Freepik.com - Flaticon.com

Tirage : 11 500 exemplaires
N° ISSN : 2968-3939 - Dépôt légal à parution



La charge administrative qui pèse sur les élus locaux ne cesse de s'alourdir. Les Communautés de Communes ne sont pas épargnées et sont régulièrement sollicitées pour informer, mobiliser et donner un cadre synthétique à de nouveaux plans, programmes et autres dispositifs à décliner à l'échelon territorial.

Il en est ainsi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui, après cinq années de travaux portés collectivement, doit faire la démonstration de ses vertus environnementales et de la prise en compte d'exigences de maîtrise foncière toujours plus rudes. Et de citer la cartographie à l'échelle de la CCHPB des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR) qui a réquisitionné les élus en début d'année.

On retiendra que le couple commune/intercommunalité sort renforcé de ces travaux et qu'il aspire principalement à ce qu'on le laisse travailler sereinement et accessoirement décider localement des compétences qu'il souhaite exercer.

Proposer et développer des services à la population constituent la mission première de la CCHPB. Cette édition de notre bulletin semestriel vous présente une approche synthétique de l'utilisation de nos ressources pour satisfaire cette ambition et de la méthode que nous privilégions pour leur financement : le développement économique de notre territoire.

Après l'épisode climatique exceptionnel vécu récemment, chacun aspire à des moments de détente, de loisir et de culture. Dans l'une et l'autre de ces situations chacun sait pouvoir compter sur la vitalité de l'engagement bénévole dans nos villages.

Le salon du livre lance habituellement la saison d'été ; ce sera encore le cas cette année mais dans un format inédit qui devrait ravir les amateurs, petits et grands, de bandes dessinées. Vous êtes attendus nombreux pour profiter de la présence des auteurs et des artistes qui se produiront en marge du salon.

Vous serez nombreux également, nous le souhaitons pour la journée « vélo » que la CCHPB prépare pour la rentrée de septembre.

Bonne lecture.

Jean-Michel BRUN
**Président de la Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois**



BUDGET 2024 DE LA CCHPB

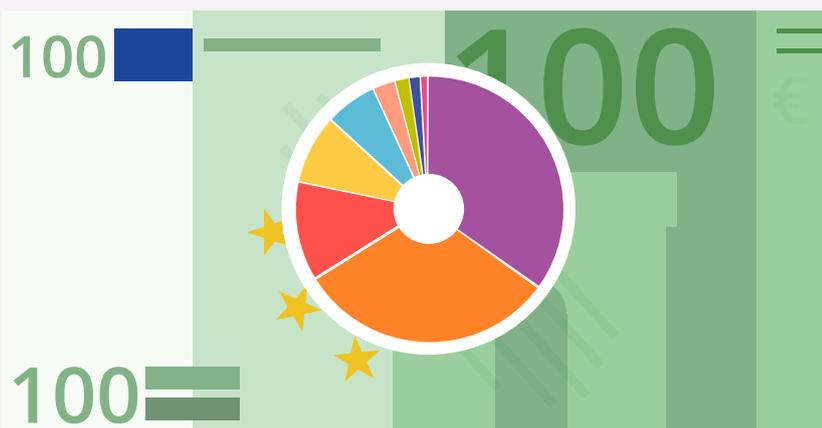
Au printemps, les élus ont approuvé le budget 2024 de la CCHPB pour un montant global de 28M€. Les services généraux représentent 16,9M€. Les dépenses courantes, directement affectées par l'inflation (notamment l'énergie), augmentent régulièrement exigeant de la part de la CCHPB une gestion plus fine de ses moyens tout en évitant d'accentuer la pression fiscale sur les habitants du territoire. Les taux des impôts locaux perçus par la CCHPB n'ont pas augmenté depuis 2019.

Le budget fixe les priorités ; l'édition 2024 s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- **Le service à la population** : la CCHPB est d'abord une communauté proposant des services à ses habitants. Le budget y consacre sa part la plus importante. Au fil des années, elle a développé un grand nombre de compétences, encore rares à l'échelle de la ruralité, telles que des lignes de covoiturage, du transport à la demande, des structures d'accueil petite enfance et parentalité, une restauration communautaire qui priorise les circuits courts et le bio, etc... A titre d'exemple, la CCHPB contribue à hauteur de 1,80€ sur le prix de chaque repas des élèves du territoire.
- **La transition énergétique et climatique** : Il y a une urgence à intervenir dans la rénovation des bâtiments communautaires. La rénovation du gymnase à Falck est en cours ; des interventions visant à améliorer le confort d'été sont également programmées pour les structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil à Boulay et Hargarten-aux-Mines et la micro-crèche à Piblangé).
- **L'attractivité économique** : Plus de 70% des ressources fiscales de la CCHPB proviennent de l'activité économique. Le dispositif d'aide à destination des commerçants, artisans et petites entreprises du territoire porte ses fruits. De nouvelles demandes d'implantation émergent, synonymes d'emploi et de développement pour le territoire.

Zoom sur la réhabilitation du gymnase communautaire à Falck

Les travaux de rénovation ont démarré en avril pour une durée prévisionnelle de 8 mois. Cette structure, construite dans les années 70, qui accueille quotidiennement les collégiens, les écoliers de Falck ainsi que différentes associations du territoire était devenue trop vétuste pour assurer son exploitation et ne correspondait plus aux normes environnementales. Le bâtiment sera en grande partie désossé ; seule la charpente métallique sera conservée. A l'issue des travaux, la structure verra son confort thermique amélioré et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit là d'un investissement parmi les plus conséquents entrepris par la CCHPB au cours des 5 dernières années avec un coût prévisionnel de 1,7M€.



34,85€	BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
31,20€	ACTION ÉCONOMIQUE
12,25€	RESTAURANT SCOLAIRE
8,56€	INSERTION PROFESSIONNELLE
6,39€	PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ
2,78€	CULTURE & LOISIRS
1,73€	MOBILITÉ (Bornes de recharge électrique & covoiturage)
1,32€	FRANCE SERVICES
0,92€	HABITAT & URBANISME



DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est un document réglementaire qui régit le droit du sol dans les communes. Il est aujourd'hui proche de son approbation par le Conseil Communautaire et de son entrée en vigueur. Le projet est désormais arrêté, c'est-à-dire que le Conseil Communautaire a voté le 21 décembre 2023, à l'unanimité pour l'arrêt de son élaboration. Le document ne peut plus être modifié avant l'enquête publique.

Un document construit par les acteurs du territoire

Le PLUi prescrit en 2018 est un document fédérateur qui n'est pas seulement un document d'application du droit des sols mais également un document stratégique et prospectif des principaux enjeux du territoire.

Depuis 2018, plus de 140 ateliers réunissant élus du territoire, techniciens de la CCHPB et techniciens de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle ont été organisés pour élaborer le PLUi. Des temps de travaux dédiés ont eu lieu avec les services de l'Etat, les chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre de l'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ainsi que d'autres personnes publiques associées dont la liste est définie par la loi. Les Maires et les élus municipaux ont été associés pour participer aux travaux d'élaboration.

Chaque commune a donc coconstruit ce document en respectant le cadre extrêmement contraignant du code de l'Urbanisme et des grandes lois intervenues dans le domaine du droit de l'Urbanisme durant ces dernières années (loi climat et résilience du 22/08/2021 et loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13/12/2000 notamment).

L'enquête publique

Les personnes publiques associées ont été consultées officiellement au cours du premier trimestre 2024 pour connaître formellement leurs avis. L'enquête publique est organisée du 21 mai au 24 juin 2024. Elle a pour vocation de consulter le public sur le projet de PLUi.



Un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif se tient à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête. Sa mission consiste à recevoir les observations et les suggestions du public sur le projet mis à l'enquête.

À l'issue de ce temps d'enquête, le commissaire enquêteur remettra à la collectivité, un rapport dans lequel il donnera son avis, son approbation, ses réserves voire son opposition au projet. Le rapport sera mis à la disposition du public pendant un an après sa remise.



Plus d'informations sur l'enquête publique :

www.houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/enquete-publique

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)

La loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a pour objectif de rattraper le retard de la France en matière d'énergie renouvelable (EnR). Cette loi institue notamment une planification locale du développement des énergies renouvelables qui repose sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation de dispositifs de production.

La définition des ZAEnR sur le territoire

Si les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables permettent de soutenir activement le développement de projets, elles n'excluent pas la possibilité que des projets voient le jour ailleurs sur le territoire. De même, un projet situé en ZAEnR n'est aucunement dispensé de respecter les procédures administratives liées au développement de son projet.

Cet effort demandé par l'Etat aux communes s'est traduit dans la loi par l'engagement des intercommunalités pour apporter l'ingénierie nécessaire à la définition des zones et pour répondre aux questions des élus sur le sujet. 5 ateliers sectoriels ont été organisés pour informer les communes sur leurs obligations et les objectifs de la loi.



33 communes proposent des zones pour soutenir le développement de l'énergie solaire en toiture ou sur ombrières. Si ces réalisations sont encore peu courantes, ce mode de production est déjà installé (ci-contre la toiture de l'espace Blossom à Boulay). De même, un projet, porté par la Ville de Boulay pour le complexe Isabelle WENDLING, devrait également voir le jour d'ici la fin 2024. Ainsi, l'électricité produite sur le parking permettra d'assurer l'alimentation électrique des infrastructures de la ville situées à proximité.

Par ailleurs, des zones destinées à l'accélération de projets liés à la production photovoltaïque ont régulièrement été proposées en dehors des enveloppes urbaines.

Le développement d'énergies renouvelables liées à l'éolien a été particulièrement limité dans l'ensemble des communes. Désormais, le développement de cette filière d'énergie renouvelable sur le territoire passera essentiellement par la remise sous tension (repowering) ou remotorisation, des éoliennes déjà existantes. C'est notamment le cas pour le parc éolien de Niedervisse qui va passer d'une puissance de 12 MW à 17 MW (soit la production pour 17 000 habitants).

D'autres ZAEnR ont été dessinées sur le territoire, de façon plus ponctuelles, notamment des secteurs en faveur de la géothermie et de l'hydraulique.

Les bénéfices des ZAEnR

Le développement de ces énergies renouvelables et l'augmentation de la production locale d'électricité auront pour résultat :

1. Une souveraineté énergétique plus importante et une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie ;
2. La possibilité pour les consommateurs de devenir des producteurs ;
3. L'accroissement des capacités du poste source de Boulay d'ici 2026.

La CCHPB est très attentive à toutes les initiatives en faveur du développement des énergies renouvelables et compte mettre à profit l'expérience acquise en la matière tout en cherchant à concilier cadre de vie et transition énergétique.





LA ZONE INDUSTRIELLE :

UNE TERRE D'ACCUEIL POUR DES ENTREPRENEURS

Avec une position stratégique, la zone industrielle de Boulay ne cesse de se développer notamment avec l'arrivée de nouvelles entreprises. Découvrez les derniers projets de cette zone en plein essor.

Extension de l'usine Alsapan

Installée en 2007 à Boulay, l'entreprise alsacienne ALSAPAN fabrique depuis 1972 des meubles en kit. Ses principaux clients sont IKEA, BUT et le Groupe Adéo qui comprend notamment l'enseigne de bricolage Leroy Merlin. Deuxième employeur sur le territoire intercommunal, avec 139 salariés, ALSAPAN ne cesse d'accroître son activité.



Ainsi, l'entreprise recherche des perspectives d'agrandissement et a la volonté de racheter le terrain voisin de 10 000 m² de l'ancien site Crosby Zimmerman. L'objectif est de construire sur cet emplacement une zone de stockage et un parking, ce qui lui offrira la possibilité d'accroître sa capacité de production.

Installation de G.GE Aménagement Paysager

Fondée en 2017 par M. Guillaume GERARD, cette entreprise réalise des projets d'aménagements extérieurs haut de gamme pour les particuliers et les professionnels. Elle installe également des piscines et des terrasses. Aujourd'hui, 3 personnes exercent au sein de cette structure qui travaille principalement avec des fournisseurs de notre secteur.

Anciennement situé rue du Général de Gaulle à Boulay dans des locaux devenus trop exigus, G.GE Aménagement Paysager a décidé de s'installer sur la zone industrielle à partir de l'été 2023.

M. GERARD a racheté un terrain de 2 900 m² pour bâtir un local de 250 m² comprenant un bureau et un atelier de stockage pour ses engins et son outillage. Il a construit également cinq cellules locatives de 50 m² pour répondre à une demande de plus en plus forte sur le territoire. Le coût total de ces travaux s'est chiffré à 350 000€.



La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois propriétaire depuis 2023 de ce terrain s'est rapprochée de la SODEVAM pour la transformation de ce site. En effet, les sols sont pollués et les bâtiments amiantés. La société SODEVAM va acquérir cette parcelle pour entreprendre les opérations de déconstruction, de désamiantage et de dépollution afin de permettre la reconversion de cette friche.

Ce projet d'agrandissement devrait se concrétiser d'ici deux ans. Il donnera à l'entreprise l'occasion de développer de nouvelles gammes de produits et sera créateur d'emploi.

L'entreprise recrute tout au long de l'année des régleurs, des manutentionnaires et des caristes.



De nouveaux locaux pour Sogea Environnement

L'entreprise Sogea Environnement, filiale de Vinci Construction, est spécialisée dans les métiers du cycle de l'eau et des réseaux enterrés (réseaux de chaleur, fibre optique...).

Implantée depuis 2004 sur la zone industrielle pour son entité mosellane, l'entreprise s'est agrandie au fil des années jusqu'à doubler son effectif afin de répondre aux enjeux du secteur mais aussi sur un périmètre plus large, de l'ancienne région Lorraine, avec quelques activités diversifiées. Désormais, les employés sont à l'étroit dans les bâtiments modulaires qui sont très énergivores.

Ainsi, Sogea Environnement a saisi l'opportunité de racheter à l'intercommunalité le terrain de 35 000 m² situé en face de leurs locaux actuels. En octobre 2023, les travaux ont débuté afin de bâtir un édifice de 640 m² pour accueillir les services administratifs ainsi qu'un atelier de 800 m² pour un coût total de 3 000 000€. Ces nouveaux locaux seront autonomes en énergie. En effet, des panneaux photovoltaïques ainsi que des toitures végétalisées seront installés. De plus, les eaux de pluie seront récupérées et réutilisées pour le lavage des véhicules de service.

La construction de ce bâtiment va également permettre d'accueillir la filiale Vespier spécialisée dans le terrassement par aspiration, et de mutualiser les services en interne. Le déménagement aura lieu en août 2024.

L'entreprise a choisi de rester implantée sur la Ville de Boulay qui bénéficie d'une position stratégique au cœur de la Moselle. Proche des infrastructures routières et autoroutières, cette localisation permet aux agents d'intervenir rapidement sur tout le département.

Tout au long de l'année, la société Sogea dont la devise est « Œuvrer ensemble au service de l'eau » recrute dans les métiers de l'hydraulique, de l'alternance au CDI, et offre de belles perspectives d'évolution en interne.

L'intercommunalité va réutiliser le terrain libéré par Sogea pour installer prochainement une nouvelle entreprise.

Bim'Steel va métamorphoser le BTP

Sofiane BEN MAAMAR a souhaité redynamiser le secteur du bâtiment en créant en 2020 l'entreprise Bim'Steel. La société produit en usine des éléments préfabriqués sur mesure pour des projets de construction et de rénovation. Les matériaux utilisés sont recyclables et biosourcés.

Leurs produits sont destinés à tous les bâtiments (résidentiels, industriels ou tertiaire) et présentent de nombreux avantages : délais de chantier divisés par deux, zéro déchet. Récemment, l'entreprise a réalisé la rénovation thermique du Lycée Robert Schuman à Metz.

M. BEN MAAMAR a développé son concept à l'Eurodev'Center à Forbach dans un local de 1 000 m². Pour monter en puissance, il était à la recherche d'un terrain suffisamment grand pour développer son activité. Ainsi en 2023, Bim'Steel a racheté l'ancienne friche industrielle Werzalit de 4 hectares afin d'installer la première usine robotique européenne 4.0 et 100% digital, destinée à la transition écologique. Sur ce site, des fenêtres en PVC et aluminium, des panneaux solaires ainsi que des éléments préfabriqués de façades isolantes seront conçus.

Depuis juin 2023, les travaux sur le site sont en cours et ils devraient s'achever fin d'année pour débiter la production en 2025. L'utilisation de l'intelligence artificielle et de la robotique dans les chaînes de production entraîneront une baisse de 20% sur le coût de fabrication en comparaison aux modes de construction traditionnels.

L'implantation de cette structure sera porteuse d'une quarantaine d'emploi (opérateurs de production, techniciens en maintenance industrielle et robotique, directeur de production, responsable qualité environnement...). Des journées portes-ouvertes seront organisées pour présenter l'activité de l'entreprise ainsi que les postes à pourvoir.



ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEUR DANS SON PARCOURS

Deux nouvelles associations se sont installées au Centre d'Affaires Blossom Spaces à Boulay. Leur mission est d'aider les entrepreneurs dans la création, la reprise ou l'accroissement de leur activité. Complémentaires, elles interviennent auprès d'un public d'entrepreneurs différents pour n'en laisser aucun seul. Rencontre avec les intervenantes de ces associations.



Sylvia ZANARDINI,
Conseillère en création
d'entreprise

Présentez-nous votre association ?

À la suite des importantes mutations industrielles qui ont touché la Lorraine, l'association Alexis a été créée en 1982 pour

encourager le développement de l'entrepreneuriat sur ce territoire. Aujourd'hui, elle est présente dans la région Grand Est avec 19 implantations dont une à Boulay depuis février 2024.

Comment votre association intervient-elle auprès des entreprises ?

Elle soutient les entrepreneurs de TPE (0 à 5 salariés) dans le lancement de leur projet jusqu'à la pérennisation de leur activité. Un conseiller aide l'entrepreneur à structurer sa démarche et définit avec lui un business plan solide. De plus, elle propose des services personnalisés selon les besoins de l'entrepreneur tels que des formations pour renforcer ses compétences entrepreneuriales, une couveuse d'entreprises pour tester son concept, le commerce à l'essai et les boutiques éphémères pour faire découvrir leurs produits à la clientèle.

Quelle est la plus-value que vous apportez au territoire ?

De nombreux porteurs de projets souhaitent implanter leur entreprise sur le territoire de la Houve et du Pays Boulageois, notre association sera à leurs côtés pour lever les freins qu'ils peuvent rencontrer afin de mener leur projet à la réussite. Ainsi, notre action favorisera également la revitalisation du centre-ville de Boulay et de tout le territoire.

Sur le territoire Moselle Est, chiffres clés 2023 :

- 45 créateurs accueillis
- 17 projets accompagnés
- 7 entreprises créées

Contact :

☎ 06.48.30.19.39 | ✉ zanardini.sylvia@alexis.fr

Sophie TOURSCHER,

Directrice de Réseau Entreprendre en Lorraine

Présentez-nous votre association ?

En 1986, André Mulliez fonde cette association avec la volonté de concourir à la création d'emploi. Il réunit les chefs d'entreprise d'un territoire pour qu'ils soutiennent les nouveaux entrepreneurs à tous les stades du développement de leur projet. Réseau Entreprendre est présent en Lorraine depuis 2001, et compte à ce jour 5 implantations dont récemment l'ouverture d'une antenne à Boulay en décembre 2023.

Comment votre association intervient-elle auprès des entreprises ?

Elle aide bénévolement les entrepreneurs dont l'activité générera au moins 5 emplois au cours des trois premières années à travers un accompagnement humain et financier. Ils sont parrainés durant deux ans par un chef d'entreprise implanté sur le secteur et ils intègrent un réseau : le club de lauréats. Ainsi, ces porteurs de projet rencontrent régulièrement les chefs d'entreprise adhérents pour profiter de leurs conseils et de leurs expériences afin de piloter leur entreprise au quotidien. L'association accorde également des prêts d'honneur jusqu'à 50 000€ sans intérêt et sans garantie pour renforcer le financement du projet et bénéficier d'un accès facilité aux banques.

Quelle est la plus-value que vous apportez au territoire ?

En aidant les entrepreneurs à pérenniser leur activité ou à accroître leur développement, nous contribuons à dynamiser le territoire en sauvant ou en créant des emplois.

Chiffres clés 2023 :

- 22 entreprises aidées
- 885 000 € de prêts d'honneur octroyés
- 202 emplois créés ou sauvés

Contact :

☎ 06.48.40.68.51

✉ stourscher@reseau-entreprendre.org



LA CCHPB A SOUTENU LEUR PROJET



La cabane du chêne

Bricoleur dans l'âme, Pierre LEONARD s'est lancé un nouveau challenge en construisant un hébergement insolite. A travers son initiative, il souhaite valoriser le patrimoine et dynamiser le tourisme sur le secteur de Boulay-Bouzonville. Inspiré par ses voyages, il œuvre depuis juin 2023 à la création de son logement atypique conçu à partir de bois brûlé et de matériaux écologiques. Les travaux devraient s'achever en juillet 2024 afin de pouvoir accueillir les premiers touristes pour la saison estivale. Situé au cœur de la nature dans le village de Valmunster, ce logis de 32 m² dispose d'un salon avec un canapé convertible, d'une cuisine équipée, d'une chambre en mezzanine avec un grand lit et d'une salle de bain. M. LEONARD a également aménagé les espaces extérieurs et installé une terrasse en bois ainsi qu'un spa finlandais pour créer un écrin de bien-être. Son projet d'un montant de 40 000€ a bénéficié d'une aide de 3 971,53€ de la Communauté de Communes.



Informations et réservations : lacabaneduchene.fr

Les Sabots d'Or

Ingénieure Qualité, Alexia DORCZYNSKI décide en 2022 de se reconverter afin d'exercer un métier en lien avec sa passion pour le monde hippique. Accompagnée par l'APEC, elle décide de devenir maréchale-ferrante pour veiller au bien-être des chevaux et des ânes. Ainsi, elle suit une formation intensive d'un an et décroche en juillet 2023 le CAP Agricole Maréchal-Ferrant. En décembre 2023, elle crée son entreprise « Les Sabots d'Or » et propose ses services dans un périmètre de 80 km autour de Boulay. Pour exercer son activité, elle a transformé sa voiture électrique en utilitaire et a agencé un local dans sa maison pour stocker et entretenir ses outils. Le coût total de ces investissements s'est élevé à 60 000€.



☎ 07.69.03.88.76

📄 Informations et prise de RDV
en ligne sur valkae.fr

Elle a été soutenue à hauteur de 6 000€ par l'intercommunalité, 7 000€ sous forme de prêt d'honneur par Initiative Moselle Est et a obtenu une garantie pour son prêt bancaire par France Active.

Le fil d'une vie

De formation Conseillère en Economie Sociale et Familiale, et ayant occupée des postes d'accompagnement, de management et de formation pendant 15 ans, Amélie POUSSIN a souhaité donner un nouveau virage à sa carrière professionnelle. Créative, elle a découvert les plaisirs de la couture en créant des accessoires éco responsables et lavables pour ses enfants et son entourage. En juin 2023, Amélie a obtenu son CAP Métier de la Mode Vêtement



Flou en candidat libre et elle a ouvert trois mois plus tard son entreprise « Le fil d'une vie ». Elle effectue des retouches, conçoit des accessoires personnalisés et brodés. Elle anime des cours de couture et ateliers créatifs pour les enfants. Sensible aux enjeux environnementaux, elle adopte une démarche éco responsable en donnant une seconde vie à des textiles récupérés et achetés auprès de certains fournisseurs. Pour installer son atelier à son domicile, elle a dû procéder à des aménagements et acquérir plusieurs machines professionnelles pour un montant total de 20 000€. La Communauté de Communes l'a accompagné financièrement dans son projet en lui octroyant une aide de 2 878,25€.

☎ 06.77.88.97.93 | ✉ lefiledunevie.contact@gmail.com



RAPPEL DES BONNES PRATIQUES EN DÉCHETTERIE !

Les déchetteries communautaires sont un lieu de dépôt et de tri de vos déchets qui ne trouvent pas leur place dans les bornes d'apport volontaire, dans vos sacs bleus ou dans votre composteur. Ces plateformes permettent aussi de développer de nombreuses filières de recyclage qu'il est important de respecter.

Les gardiens sont là pour vous guider et faire respecter les consignes. Ils veillent à l'application des directives imposées pour la valorisation de nos déchets !

Les sacs fermés sont interdits en déchetterie :

Le gardien contrôle le contenu du sac pour s'assurer que les déchets qu'il contient sont bien **non recyclables**.



Astuces : Je trie d'abord tous mes déchets à domicile. Il n'est pas utile de se déplacer à la déchetterie pour des emballages ou des journaux. Je les dépose dans la borne prévue à cet effet dans ma commune.

Le tri est obligatoire en déchetterie



Le tri permet de limiter les coûts de traitement, grâce à la revente des matières. En effet, grâce au bon geste de tri mes déchets sont valorisés.

Le tri est un geste citoyen, utile à l'environnement.

En cas de non respect, la collectivité se réserve le droit de désactiver l'accès à la déchetterie de l'usager concerné.



Dépôt des meubles démontés :

Il est impératif de venir en déchetterie avec les meubles déjà démontés, afin de faciliter le dépôt et d'optimiser le poids de la benne. Au besoin, une masse est mise à disposition pour effectuer soit même le démontage.

Le gardien n'est pas autorisé à effectuer cette intervention.



Accès déchetterie : respect des horaires

Les déchetteries ferment leurs portes **10 min avant la fermeture** des sites afin d'évacuer les lieux.



JE TRIE, PARTOUT, TOUT LE TEMPS !



Du nouveau sur le territoire ...

Dans le cadre du développement des consignes de tri et pour permettre à chacun de pouvoir trier ses emballages en tous lieux et à tout moment, la Communauté de Communes a mis en place plusieurs conteneurs jaunes à disposition des promeneurs, sportifs et commerçants.

En effet, le centre-ville, la zone industrielle ou les parcs et gymnases ont été équipés de conteneurs de tri. Une signalétique vous invite à déposer les emballages de votre pique-nique, votre bouteille d'eau après une séance de sport.

Bouteilles ou canettes de soda, boîtes à biscuits, sachets de chips ou de collations tous les emballages ont leur place. Seul le verre ne peut y être déposé. Vous trouverez des bornes à verre à proximité.

Tous les emballages comptent et il est important de donner une seconde vie à nos déchets !

Trouver votre point d'apport volontaire, en un clic !



Borne jaune nomade = emballages plastiques, métal et cartonnettes



STOP aux dépôts sauvages :

Les dépôts au pied des points d'apport volontaire sont interdits.

Vos emballages sont à vider dans la borne. En cas d'abandon de déchets au sol, ce geste est verbalisé d'une amende de 135€ à 750€.

Je respecte mon environnement et mon cadre de vie.

Des sondes sur les bornes :

Des sondes ont été installées sur les bornes afin de suivre le taux de remplissage.



Cet outil nous permettra d'être plus pertinent pour la collecte des conteneurs.





BOULAY BOUQ'IN : UN NOUVEAU COUP DE CRAYON

Après 13 ans d'existence, le salon du livre Boulay Bouq'In écrit un nouveau chapitre en donnant une place de choix à l'illustration. Le samedi 29 et le dimanche 30 juin 2024, la place de la République à Boulay accueillera 35 auteurs d'envergure nationale et reconnus dans leur domaine.



Cette année, vous découvrirez à Boulay Bouq'In les dernières nouveautés du monde des livres illustrés, de la bande dessinée et des mangas pour la jeunesse et les adultes. Vous pourrez également trouver votre bonheur à travers des romans fantasy et fantastiques ainsi que du young adult. Pour donner un nouvel élan au salon, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois s'est associée à la librairie Momie située à Metz pour inviter des illustrateurs et des auteurs prestigieux.

La marraine de cette édition 2024 est la célèbre illustratrice et autrice Miss Prickly. Elle a notamment donné vie aux personnages des bandes dessinées « Mortelle Adèle » et « Animal Jack ».



De nombreux auteurs et illustrateurs tels que Gyom (Freaky Mouse), Karensac (Cendre et Hazel), François Gomès (Castlewitch) seront au salon pour vous présenter leurs livres et échanger avec vous sur leur univers. Une occasion unique sur le territoire pour les lecteurs et collectionneurs d'obtenir des dédicaces ou des dessins personnalisés en souvenir de cette rencontre.



Lors de cet événement, des animations inédites autour du livre seront organisées : des ateliers de création graphique et de fiction (inventer une histoire, créer des personnages, composer une planche de BD).

Au-delà du renouveau, l'âme de Boulay Bouq'In reste intacte : un événement culturel chaleureux et familial avec une programmation d'animations riche et variée en partenariat avec les associations locales et les compagnies d'artistes professionnels (spectacles de rue, concerts...) pour le plus grand plaisir du public. Retrouver l'intégralité du programme sur le site internet de la CCHP.

📍 Salon de la BD Boulay Bouq'In
Place de la République à Boulay



📅 Samedi 29 et Dimanche 30 juin 2024
Ouverture du salon de 10h à 19h



📄 Pour plus d'informations sur le salon :
www.houvepaysboulaygeois.fr

